## Élections scolaires

Les commissaires sont, comme mentionné plus tôt, des représentants nommés par les contribuables. De 1877 à 1987, il y a une règle d'alternance pour la désignation des commissaires. Par exemple, à l'époque où il y a cinq commissaires, la première année ce sont les postes 1 et 2 qui sont en jeu, l'année suivante les postes 3 et 4 et puis, finalement, le poste 5, et le cycle recommence. En d'autres mots, le mandat de chaque commissaire est, pendant longtemps, remis en jeu tous les trois ans. Par ailleurs, pendant des décennies, il n'y a pas toujours à proprement parlé d'élections. En effet, dans bien des cas, l'assemblée publique où l'on présente les candidatures est jugée suffisante ; souvent candidats uniques, les commissaires sont fréquemment désignés par acclamation par les quelques citoyens qui ont pris la peine de se déplacer. Des élections scolaires étaient préparées seulement lorsque plus d'un candidat se présentaient pour le même poste. Par exemple, pour l'année scolaire 1955-56, le commissaire Joseph Labrecque est réélu par acclamation pour représenter le quartier Ouest, lors d'une assemblée publique le 4 octobre 1955, alors que le commissaire William F. Steele, est élu lors de l'élection scolaire du 11 octobre 1955 pour représenter les catholiques de langue anglaise<sup>1</sup>. La règle d'alternance disparaît en novembre 1987, avec l'élection de l'ensemble des 19 commissaires à la même date. Des scrutins généraux reviennent par la suite en novembre 1990, novembre 1994, juin 1998, novembre 2003 et novembre 2007. Avec l'application de ces nouvelles règles, le mandat « normal » est maintenant de quatre ans.

L'institution doit cependant lutter constamment contre une forme d'apathie qui affaiblit la légitimité des élections scolaires. En effet, de l'origine à aujourd'hui, de faibles taux de participation viennent assombrir l'exercice démocratique. Voici ce qu'en dit un reporter du journal *Le Pionnier de Sherbrooke*, en vue des élections scolaires du 8 juillet 1878 :

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 20 avril 1954 au 2 octobre 1956, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 174 et 181.

À cette occasion, nous nous permettrons de faire remarquer que généralement on semble ne pas prendre assez d'intérêt à ces élections ; c'est à peine si nous avons des électeurs en nombre suffisant pour leur donner le caractère légal qu'elles doivent avoir ; qu'on y pense donc, et qu'on se fasse un devoir d'y prendre part<sup>2</sup>.

De même, les commissaires sherbrookois demandent, en août 1979, à la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) de faire « une analyse systématique des raisons qui motivent le faible taux de participation aux élections scolaires, qu'elle cherche des moyens concrets pour faciliter la votation scolaire »<sup>3</sup>. Plus d'un siècle sépare ces deux constats, mais l'essentiel du message demeure. Une piste de solution récemment envisagée est celle de voir à la tenue simultanée des élections scolaires et municipales, et ce, dès 2013<sup>4</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> [s.n.], « Élections des commissaires », *Le Pionnier de Sherbrooke*, 5 juillet 1878, vol. 12, no 41, p. 3. <sup>3</sup> CSCS, *Livre des minutes du CC*, 30 août 1977 au 17 mars 1981, p. 115.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> CSRS, Livre des délibérations du CC, 18 août 2009 au [en cours], Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 94.